

**MAIRIE de MÉRIEL**  
**62 Grande Rue**  
**95630 – MÉRIEL**

2026

23

Envoyé en préfecture le 23/03/2026

Reçu en préfecture le 23/03/2026

Publié le **23 MARS 2026**

ID : 095-219503927-20260323-DELIB23\_032026-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### **OBJET : Proposition de Désignation des représentants au Syndicat Mixte du Bassin de l'Oise en Val d'Oise (SMBO 95)**

L'an deux mil vingt-six,

Le 21 du mois de mars, à 18h00,

Se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de Mériel, sous la présidence de Monsieur Jérôme FRANÇOIS, Maire, dûment convoqués le 17 mars 2026,

#### **Étaient présents :**

M. FRANÇOIS Jérôme - Mme MAGNÉ - M. COURTOIS - Mme FONTAINE-AUGOUY - M. CHAMBERT - Mme TOURON - M. BEAUNE - Mme FERREIRA - M. KHADIR - Mme ROBERTO - M. CHAMBÉLIN - Mme FINKEL - M. GONIDEC - Mme GROSSIER - M. GRANCHER - Mme SELLIER - M. FINKEL - Mme GODINOT - M. CHOULET - Mme COULIBALY - M. LEFEBVRE - Mme PINTO - M. FRANÇOIS Pascal - Mme VAN DER PERRE - M. MORIN - Mme LOUIS - M. LANGER - M. FAIVRE-RAMPANT

Formant la majorité des Membres en exercice.

#### **Absents :**

#### **Absents excusés :**

Mme FRANÇOIS Alexandrine donne pouvoir à M. FRANÇOIS Jérôme

#### **Secrétaire de séance :**

|                                 |    |
|---------------------------------|----|
| Nombre de membres en exercice : | 29 |
| Nombre de présents :            | 28 |
| Nombre de pouvoirs :            | 1  |
| Nombre de votants :             | 29 |

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**VU** les articles L 2121.21, L 2121.22 et L5721-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** les élections municipales du 15 mars 2026,

**VU** les statuts du syndicat SMBO 95 disposant que les EPCI membres du syndicat élisent un délégué titulaire et un délégué suppléant par commune membre de l'EPCI.

**CONSIDÉRANT** que le conseil communautaire de la CCVO3F prochainement installé devra désigner un titulaire et un suppléant pour représenter la commune de MÉRIEL au sein du syndicat SMBO 95 et que le choix de cet organe délibérant peut porter sur l'un de ses membres ou sur tout conseiller municipal de la commune de MÉRIEL

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Envoyé en préfecture le 23/03/2026

Reçu en préfecture le 23/03/2026

Publié le 23 MARS 2026

ID : 095-219503927-20260323-DELIB23\_032026-DE

S<sup>2</sup>LO

- **DÉCIDE**, à l'unanimité, de ne pas procéder à la désignation au scrutin secret.
- **PROPOSE** à la CCVO3F de désigner les deux conseillers municipaux suivants pour représenter la commune de MÉRIEL au sein du syndicat SMBO 95 :

| TITULAIRE            | SUPLÉANT             |
|----------------------|----------------------|
| Jean-Pierre COURTOIS | Louis FAIVRE-RAMPANT |

POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Maire,  
Jérôme FRANÇOIS



« Conformément aux dispositions du Code de Justice administrative, le Tribunal administratif de Pontoise peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de sa réception en Préfecture du Val d'Oise
- date de sa publication

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale,
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse pendant ce délai »